

## BULLETIN DE CONCLUSION D'UN PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ (PACS)

### A. IDENTIFICATION DE LA COMMUNE

Code département	16	Code commune (1)	0 2 4
Libellé de la commune	A U S S A C - V A D A L L E		
N° de l'arrondissement			
Paris, Lyon, Marseille			
Section (2)			

### B. IDENTIFICATION DU PACS

Date de l'enregistrement du Pacs	Jour, mois, année	25	10	2 0 2 1
Numéro d'enregistrement	1 6 0 2 4	2 0 2 1	00	0 0 0 3
	Code commune	Année	Numéro Pacs (bureau, numéro séquentiel)	

### C. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU PARTENAIRE 1 DE PACS

NOM de famille	D A R N A T	En majuscules, points, accents, cédilles, apostrophes. Les tirets, doubles tirets ou espaces entre les vocables doivent être reproduits.													
Prénoms	V i n c e n t C é d r i c	Les tirets pour les prénoms composés doivent être reproduits.													
Sexe	Masculin <input checked="" type="checkbox"/> M	Féminin <input type="checkbox"/> F													
Né(e) le	Jour, mois, année	27	10	1 9 8 1											
À	Libellé de la commune	A N G O U L E M E													
	N° de l'arrondissement	Paris, Lyon, Marseille		Département (3)	16										
	Outre-mer (3)														
	Pays pour l'étranger (3)														
Nationalité	Française <input checked="" type="checkbox"/> 1														
	Étrangère <input type="checkbox"/> 2 → préciser le pays														
État matrimonial avant le PACS	Célibataire <input checked="" type="checkbox"/> 1														
	Veuf (ve) <input type="checkbox"/> 3 → depuis le (Jour, mois, année)														
	Divorcé(e) <input type="checkbox"/> 4 → depuis le (Jour, mois, année)														
Le ou la partenaire 1 a déjà été pacsé(e) par le passé	OUI <input type="checkbox"/> O														
	NON <input checked="" type="checkbox"/> N														

(1) Numéro de la commune au code officiel géographique utilisé par l'Insee.

(2) À renseigner pour les mairies annexes qui possèdent des registres d'état civil distincts.

(3) Département métropolitain : code sur deux positions.

Pour l'autre-mer ou pays étranger : nom en clair.

Outre-mer : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Mayotte, Wallis-et-Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Afrique et Terres Australes.

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire, en application de la loi n° 51-711 du 7 juillet 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

Visa n° 207PA001EC du Ministre des économie et des finances, valable pour les années 2017 à 2020.

En application de la loi n° 51-711 du 7 juillet 1951 modifiée, les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à la mise à jour du RNIPP.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.

Suite au verso

